Grille des usages et normes

Zone : C-301

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux		C			
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis		(2)			
		Usages spécifiquement exclus	(1)				
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		7,5			
		Marge latérale minimale (m)		3			
		Marges latérales totale minimales (m)		8			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		90			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		60			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières		(3)			
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Élevage porcin, Ferme où la volaile est prédominante

(2) Cimetière automobiles et site de récupération de pièce automobiles

(3) Pour toute nouvelle construction, agrandissement, rénovation ou subdivision de parcelles, un écran opaque doublé d'un aménagement paysager végétal, d'une largeur minimale de 3 mètres, doit être implanté dans les cours latérales et arrière du terrain sur lequel se trouve l'usage Cimetière automobiles et site de récupération de pièces automobiles.

Saint-Philippe

Grille des usages et normes

Zone : AH-302

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus	(1)				
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		7,5			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		5			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		90			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		18			
		Profondeur minimale (m)		30			
		Superficie minimale (m^2)		540			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Élevage porcin

Grille des usages et normes

Zone : A-303

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	•				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus	(1)				
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE		• (2)			
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Élevage porcin

(2) PAE requis pour l'usage Éolienne.

Grille des usages et normes

Zone : A-304

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports		•			
	Activités rurales	Exploitation agricole	•				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis		(2)			
		Usages spécifiquement exclus	(1)				
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Élevage porcin

(2) Ligne de transport d'électricité

Grille des usages et normes

Zone : A-305

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports				●	
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					●
	Autres	Usages spécifiquement permis				(2)	(3)
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE		● (2)			
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) PAE requis pour l'usage Éolienne.

(2) Ligne de transport d'électricité

(3) Hébergement en plein-air. Un seul immeuble peut excercer l'usage dans la zone.

Grille des usages et normes

Zone : AH-306

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		8			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		60			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières		(1)			
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Dans le cas d'un terrain desservi ou partiellement desservi, les dimensions minimales suivantes s'appliquent

Largeur minimale: 25 m

Profondeur minimale: 30 m

Superficie minimale: 1 500 m^2

Grille des usages et normes

Zone : A-307

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports			●		
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis			(2)		
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE		● (1)			
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) PAE requis pour l'usage Éolienne.

(2) Ligne de transport d'électricité

Saint-Philippe

Grille des usages et normes

Zone : A-308

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE		● (1)			
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) PAE requis pour l'usage Éolienne.

Grille des usages et normes

Zone : A-309

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports		●			
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis		(1)			
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) Ligne de transport d'électricité

Grille des usages et normes

Zone : A-310

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports		•			
	Activités rurales	Exploitation agricole	•				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m^2)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE		• (1)			
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) PAE requis pour l'usage Éolienne.

Grille des usages et normes

Zone : AH-311

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	•				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		6			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		8			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		30			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières							

Grille des usages et normes

Zone : AH-312

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1	1		
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé	Jumelé		
		Marge avant minimale (m)		6	6		
		Marge latérale minimale (m)		1,5	0		
		Marges latérales totale minimales (m)		3,5	1,8		
		Marge arrière minimale (m)		9	9		
		Hauteur en étages minimale		1	1		
		Hauteur en étages maximale		1	1		
		Implantation au sol minimale (m^2)		80	70		
		Largeur minimale (m)		8	7		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		40%	40%		
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		13,5	9		
		Profondeur minimale (m)		30	30		
		Superficie minimale (m^2)		405	270		
	Divers	Notes particulières		(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) La façade avant d'un bâtiment principal doit comporter un ou des décrochés d'au moins 0,6 mètre de profondeur et sur une largeur d'au moins 2 mètres. Aucun revêtement de vinyle n'est autorisé en facade avant.

(2) Chaque bâtiment (ou duo de bâtiment jumelés) d'une série de 3 sur un même segment de voie publique doit se différencier des autres bâtiments (ou duo de bâtiment jumelés) de la série. La différentiation peut se faire par l'une ou l'autre des 3 méthodes suivantes :

1- par les matériaux de revêtement (couleurs différentes, diversité).

2- par l'emplacement et la dimensions des ouvertures et des saillies (balcon, galerie, murs);

3- Par la forme ou la volumétrie du bâtiment

(3) Nonobstant la définition d'un étage de l'annexe "E", aucune superficie de plancher ne peut se trouver à plus de 2 mètres du niveau du sol

Saint-Philippe

Grille des usages et normes

Zone : AH-313

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		8			
		Marge latérale minimale (m)		1,5			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		18			
		Profondeur minimale (m)		30			
		Superficie minimale (m^2)		540			
	Divers	Notes particulières		(1)			
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) La marge avant maximale permise est de 10 mètres.

Saint-Philippe

Grille des usages et normes

Zone : AH-314

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		8			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		8			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		18			
		Profondeur minimale (m)		30			
		Superficie minimale (m^2)		540			
	Divers	Notes particulières		(1)			
		PIIA		●			
		PAE					
		Projet intégré					

Notes particulières

(1) La marge avant maximale permise est de 12 mètres.

Grille des usages et normes

Zone : AH-315

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		6			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		9			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		60			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières							

Grille des usages et normes

Zone : AH-316

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		6			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		9			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		60			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA					
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières							

Grille des usages et normes

Zone : AH-317

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		6			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		9			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		50			
		Profondeur minimale (m)		60			
		Superficie minimale (m^2)		3000			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA		●			
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières							

Grille des usages et normes

Zone : **AH-318**

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)		1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole	●				
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation		Isolé			
		Marge avant minimale (m)		7,5			
		Marge latérale minimale (m)		2			
		Marges latérales totale minimales (m)		4			
		Marge arrière minimale (m)		9			
		Hauteur en étages minimale		1			
		Hauteur en étages maximale		2			
		Implantation au sol minimale (m^2)		80			
		Largeur minimale (m)		9			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal		30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)		18			
		Profondeur minimale (m)		30			
		Superficie minimale (m^2)		540			
	Divers	Notes particulières					
		PIIA		●			
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières							